

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

SÉANCE DU 15 MAI 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_034

Le **15 mai 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite les 7 mai 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme WILLEMS, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,
M. LEFEVRE M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,
M. SERRE, M. LECOMPTE, Mme GROENTZINGER,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à
M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à
Mme DELOT, Mme ÉTIENNE pouvoir à Mme SEUVRE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme COUDERT et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 19 +
3 pouvoirs

Date de publication : 16 mai 2025

Objet :

**AFFECTATION DES RÉSULTATS
EXERCICE 2024
Budgets annexes**

Visas :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision suivante :

Exposé des motifs :

Considérant que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,
Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023 des différents budgets annexes,

Le Conseil Municipal,

EAU POTABLE

Considérant les Restes à réaliser suivants :

section investissement – dépenses : 0 €

section investissement – recettes : 0 €

- **CONSTATE** l'excédent soit la somme de 151 468,98 € au compte 001 excédents d'investissement reportés ;

- **CONSTATE** l'excédent soit la somme de 259 590,69 € au compte 002 excédents de fonctionnement reportés.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Considérant les Restes à réaliser suivants :

section investissement – dépenses : 0 €
section investissement – recettes : 0 €

- **CONSTATE** l'excédent soit la somme de 20 973,44 € au compte 001 excédents d'investissement reportés ;

- **CONSTATE** l'excédent soit la somme de 1 943,18 € au compte 002 excédents de fonctionnement reportés.

RESTRUCTURATION ILOT DU COURQUILLON

Considérant les Restes à réaliser suivants :

section investissement – dépenses : 0 €
section investissement – recettes : 0 €

- **CONSTATE** la somme de 260 394,29 € au compte 001 déficits d'investissement reportés

- **CONSTATE** la somme de 757 323,50 € au compte 002 déficits de fonctionnement reportés ;

CAMPING MUNICIPAL

Considérant les Restes à réaliser suivants :

section investissement – dépenses : 0 €
section investissement – recettes : 0 €

- **CONSTATE** l'excédent soit la somme de 2 607,34 € au compte 001 excédents d'investissement reportés.

- **CONSTATE** le déficit soit la somme de 4 247,14 € au compte 002 déficit de fonctionnement reporté;

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 16 mai 2025
Le Maire, Yves DELOT,

